

Sud éducation 34

Solidaires

L'école n'est pas une entreprise ! L'éducation n'est pas une marchandise !



✉ 23, rue Lakanal 34090 Montpellier ☎ 04 67 02 10 32

Compte-rendu du CTSD du 6 septembre 2021

5 membres de l'administration : Mme Gérones-Troadec, Gély ; M. Mauny, Capdeville, Munier, Raymond.

11 représentant-es du personnel (3 FSU, 3 UNSA, 2 SUD, 1 SNALC, 1 SNE, 1 FO).

Les représentant-es du personnel ont écrit des déclarations préalables, évoquant les conditions sanitaires de la rentrée, les déclarations aberrantes de Macron (expérimentation à Marseille) et Blanquer (allocation de rentrée), la difficile mise en place des PIAL, la nécessité d'un plan d'urgence pour l'éducation.

Réaction du DASEN

Les documents de travail du CTSD n'ont pas été transmis car les comptages étaient encore en cours ce matin... On part de la liste de travail de juin.

Sur le point sanitaire, la vaccination des 12-17 ans atteint les 2/3. Le taux d'incidence dans le département est passé de 608 mi-août à 249.

Il n'est pas demandé de faire des listes d'élèves vaccinés ou non : pas de comptage à main levée en classe. Par contre, **il est demandé de trouver les élèves volontaires à la vaccination** (pour organiser une sortie au centre de vaccination, par exemple)
Communication des 90 PIAL très prochainement. M. Louvois, IEN ASH jusqu'en novembre, fait la tournée des PIAL pour un point d'info en fin de période.

Ajustements premier degré

Le DASEN présente les données d'ouverture / fermeture, en s'appuyant sur les effectifs, la structure de l'école, et le secteur (favorisé ou non).

Au final 6 ouvertures provisoires sont prononcées, ainsi qu'une fermeture.

Un point sera fait avec les communes de Montpellier (127 écoles) et Béziers (39 écoles) courant septembre, pour améliorer la remontée des effectifs.

Ajustements second degré

9 ouvertures dans l'été, toutes dotées à 29 heures sauf deux divisions (26h). Aucune fermeture. Ce sont des ajustements en heures statutaires.

Questions diverses

SUD

1. Postes RASED

Dans la circonscription de Béziers Sud, l'équipe RASED passe de 8 personnes à 5 (3 psy, 4 E, 1 G) :

- un poste de psychologue n'a pas été pourvu
- un poste de maître E a été supprimé
- un autre gelé (non pourvu)
- un départ en formation non remplacé

L'équipe RASED se résume donc à 2 psy, 1 E, 1 G. Un maître E pour 6000 élèves et 45 écoles.

Cette situation se retrouve probablement dans d'autres circonscriptions, puisque le RASED reste le parent pauvre des cartes scolaires. Comment concilier cette réalité avec les propos du ministre en avril : « les élèves en difficulté sont plus que jamais notre priorité » ? Est-il possible de renforcer en urgence cette équipe ?

→ Situation à l'étude, mais pas d'action pour le moment. Reprise en main du RASED cette année : les enseignant-es spécialisé-es sont avant tout des enseignant-es. Si on a besoin de les mettre devant une classe, on le fait !

2. Effectifs ULIS

L'administration a été destinataire en juin du courrier d'un collectif de coordonateurs ULIS, relatif à la hausse prévue des effectifs. Ce courrier souligne que les élèves actuellement accueillis relèvent trop souvent d'autres structures (IME, ITEP, hôpital de jour...). L'administration a également été destinataire d'un courrier intersyndical cet été, sur le même sujet. Pouvez-vous respecter le cadre réglementaire en vigueur (circulaire de 2015 pour les effectifs, circulaire de 2019 pour le statut d'AESH-co) ? La réunion EN-ARS-MDA est-elle enfin fixée ?

→ La circulaire éclaire le décret et lui donne une coloration, mais c'est lui qui fait le cadre juridique. Pas encore de date pour la réunion EN-ARS-MDA.

3. Recrutement d'AESH

Au CTSD du 2 mars, vous faisiez état de 264 élèves notifiés non accompagnés. Vous aviez évoqué une dotation académique supplémentaire grâce à la loi de finance. Dispose-t-on désormais de cette dotation académique ? Combien de recrutements supplémentaires sont prévus pour l'académie, et pour le département ? Quand s'opèrent ces recrutements ? Pourra-t-on couvrir les besoins urgents en remplacement et les 264 élèves notifiés encore en attente ?

→ Toujours pas d'évolution sur la dotation académique annoncée.

4. Enseignants CASNAV

Lors du dernier CTSD, le bilan social relatif au CASNAV n'était pas achevé. Nous ignorons donc tout de l'utilisation de ses crédits pour l'année écoulée. Pouvez-vous nous indiquer l'enveloppe budgétaire allouée au CASNAV pour l'année 2021-2022 ? Combien de postes restent non pourvus par des enseignants titulaires ? Combien d'agents contractuels, au statut bien plus précaire, sont recrutés spécifiquement pour le CASNAV ?

→ Moyens identiques. 0,25 ETP en plus dans le second degré, en HS pour enseignant-es volontaires + 0,50 dans le premier degré.

5. Heures restantes DGH :

Il est resté un reliquat d'heures à distribuer dans le second degré. Quelle répartition avez-vous envisagé ? Pour rappel, les personnels du collège des Aiguerelles réclament 20h d'enseignement supplémentaire

→ S'il reste des heures, elles seront redistribuées.

6. Collège des Aiguerelles :

Cela fait plusieurs années que les parents et personnels du collège se mobilisent, et vous interpellent pour obtenir plus de moyens d'encadrement (2 ETP d'AED et 1 poste de CPE). Il est impossible d'attendre plus longtemps la construction du nouveau collège et les effets de la resectorisation en découlant : passer en 4 ans de 20 à 27 divisions avec le même nombre d'AED (5), c'est mettre en danger toute la communauté éducative. Pouvez-vous accéder à cette demande de moyens plus qu'urgente ?

→ Ce collège n'est pas moins bien doté que d'autres collèges. Le DASEN parie que le collège manifestera contre la carte scolaire quand il perdra des divisions.

Autres syndicats

PIAL

Plusieurs AESH-co d'ULIS vont partir en congé maternité et ne seront pas remplacées. Pourquoi ne pas anticiper ?

→ Pas de réponse précise quant au recrutement d'AESH, ni à un pool de remplaçant-es AESH. En nombre de PIAL, il y en a 13 premier degré, 6 second degré, 71 inter-degré. Cela fait beaucoup d'informations à faire remonter...

Remplacement

Manque de remplaçant-es, recours abusif aux contractuel-les, parfois moins bien formé-es, alors qu'il y a la liste complémentaire.

→ Les contractuel-les sont comme les lauréats du CRPE, aussi qualifié-es. Ce sont des étudiant-es engagé-es dans des études pour devenir enseignant-es.

Remarque de Sud éducation 34 : les contractuel-les étudiant-es doivent cumuler études, concours et classe...

INEAT

→ Environ 20 INEAT.

Désistements de stagiaires

→ Recours à la liste complémentaire (2)

Nouveaux entrants

→ 154 PES

→ 60 alternants

→ 48 SIPA = stage immersion et pratique accompagnée (licences)

Consigne si enseignant non remplacé

→ Niveau 2 du protocole : limiter le brassage. Faire jouer le bon sens (répartir les mêmes

élèves dans les mêmes classes ; répartir par niveau ou par étage...).

Remarque de SUD éducation 34 : on se débrouille, quoi !

Situation à Saussan

Un collectif de parents mobilisé contre la nomination d'une enseignante (handicap visuel avec RQTH et aide humaine sur temps personnel et professionnel).

Plusieurs plaintes dans plusieurs écoles : l'enquête administrative n'a rien relevé, et la plainte a été classée sans suite par la justice. Il y a par ailleurs plusieurs témoignages en faveur de l'enseignante.

L'équipe de l'école est désormais fragilisée, et l'école ne fonctionne pas puisque les élèves n'y sont pas présents.

Le DASEN s'est déplacé, avec toute un groupe, pour soutenir l'équipe dans cette situation anormale. Dans le service public les parents ne choisissent pas les enseignants. L'équipe doit rester soudée, jouer collectif.

La priorité revient avant tout aux élèves : il faut tout faire pour qu'ils retournent en classe. Concernant les droits du personnel : l'enseignant a droit à la protection par sa hiérarchie. Ce que l'enseignante vit actuellement compte aussi, sa santé mentale est aussi importante. Des décisions seront prises rapidement.